

### Section 1 - Identification du produit et de l'entreprise

Étiquette de danger      Étiquette d'AVERTISSEMENT

#### Renseignements concernant l'entreprise

Johns Manville  
Insulation Systems  
P.O. Box 5108

Denver, CO 80127 U.S.A.

Téléphone : 303-978-2000 8:00AM-5:00PM L-V  
Adresse Internet : <http://www.jm.com>  
No de téléphone d'urgence : 800-424-9300 (Chemtrec, en anglais)

#### Appellations commerciales :

Basement Wall Insulation®, Unfaced;  
ComfortTherm®;  
EasyFit™;  
EasyFit®;  
Engineered Wood® Formaldehyde-free Thermal and Acoustical Fiber Glass Insulation;  
Flex-Glas® PC;  
Foil-Faced Batts;  
High-Density Blowing Wool;  
Kraft-Faced Fiber Glass Insulation;  
MR™-Faced;  
Microlite® "L", Formaldehyde-free;  
Micro-Pak®;  
Manufactured Housing Insulation, Formaldehyde-free;

Multi-Purpose Fiber Glass;  
Pan-Insul®, Formaldehyde-free;  
PEBS Blanket™, Formaldehyde-free;  
Pour and Rake Attic Insulation;  
Rich-R® Blowing Wool, Formaldehyde-free;  
Sound Control Batts;  
Sound-SHIELD®;  
UMBI®, Formaldehyde-free;  
Unfaced Sound Control Batts;  
Isolation thermique et sonore en fibre de verre sans revêtement ;  
Isolation thermique et sonore en fibre de verre avec cadre de bois sans formaldéhyde

**Usage :** pour une utilisation dans les installations commerciales, résidentielles et préfabriquées, et les bâtiments en métal.

### Section 2 - Identification des dangers

#### Aperçu des mesures d'urgence

L'inhalation de quantités excessives de poussière de ce produit peut causer l'irritation et/ou la congestion temporaire des voies respiratoires supérieures. Transporter la personne exposée à l'air frais.

#### Inhalation

L'irritation des voies respiratoires supérieures (gorge irritée), la toux et la congestion peuvent se produire dans des cas d'exposition extrême.

#### Peau

L'irritation temporaire (démangeaison) ou la rougeur est susceptible de se produire.

#### Ingestion

Ce produit n'est pas destiné à être ingéré (mangé). S'il est ingéré, il peut causer l'irritation temporaire du tractus gastro-intestinal (tube digestif).

#### Yeux

L'irritation temporaire (démangeaison) ou la rougeur est susceptible de se produire.

#### Oreilles

L'irritation temporaire (démangeaison) ou la rougeur est susceptible de se produire.

#### Principales voies de pénétration (Exposition)

Inhalation, contact avec la peau et les yeux.

#### Organes cibles

Nez (voies nasales), gorge, poumons, peau, yeux

#### États sous-jacents aggravés par l'exposition

Maladies ou conditions respiratoires, de la peau ou des yeux chroniques préexistantes.

### Section 3 - Composition/Renseignements concernant les ingrédients

No CAS	Ingrédient	Pourcentage
Sans objet	Laine de fibre de verre	80-98
Non disponible	Résine thermodurcie acrylique	2-15

**Nom du produit : Fiber Glass Building and Flexible Duct Insulation Formaldehyde-free, Antimony trioxide-free**

**Fiche technique de santé-sécurité n° d'identification : 1071**

Non disponible	Feuille de métal/kraft, kraft, FSK, polyéthylène, PSK et divers parements de bâtiments en métal	0-15
----------------	---	------

### **Description générale du produit**

Panneau, matelas, isolant en natte ou en vrac fait de fibre de verre blanche avec ou sans revêtement en papier kraft beige, en papier kraft bleu, en FSK, ou autre parement. Aucune odeur particulière.

## **Section 4 - Premiers soins**

### **Premiers soins : inhalation**

Si la poussière est respirée au-delà des limites d'exposition indiquées dans la Section 8 de la Fiche technique de santé-sécurité, déplacer la personne à l'air frais. Boire de l'eau pour dégager la gorge ; moucher le nez pour enlever la poussière. Une vaporisation saline dans le nez peut aider à dégager toutes fibres.

### **Premiers soins : peau**

Laver délicatement avec du savon et de l'eau pour enlever la poussière et les fibres. Les fibres peuvent aussi être retirées de la peau à l'aide de ruban adhésif ordinaire. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

### **Premiers soins : ingestion**

Se rincer la bouche à l'eau pour enlever la poussière et les fibres, puis boire beaucoup d'eau pour réduire l'irritation. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

### **Premiers soins : yeux**

Ne pas frotter ou gratter les yeux. Des particules de poussière peuvent égratigner l'œil. Rincer à grande eau jusqu'à ce que l'irritation diminue. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

### **Premiers soins : oreilles**

Laver la peau exposée avec du savon et de l'eau. Si une irritation se manifeste dans l'oreille interne, consulter un médecin.

### **Premiers soins : notes à l'intention du médecin**

La poussière dégagée par le produit peut provoquer de l'irritation **mécanique** des yeux, de la peau et des voies respiratoires supérieures. Traiter en fonction des symptômes.

## **Section 5 - Mesures de lutte contre l'incendie**

**Point d'éclair** : sans objet

**Limite supérieure d'inflammabilité (L.S.I.)** : sans objet

**Inflammation spontanée** : non déterminée

**Vitesse de combustion** : non déterminée

### **Risques d'incendie généraux**

Il n'existe pas de potentiel d'incendie ou d'explosion spontanée. Les fibres de verre inorganiques sont naturellement non combustibles et non inflammables.

### **Moyens d'extinction**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau, eau pulvérisée, produit chimique sec.

### **Matériel d'extinction/Instructions**

Aucune procédure particulière n'est considérée comme étant nécessaire pour ce produit. Les procédures normales de lutte contre l'incendie devraient être suivies pour éviter l'inhalation de la fumée et des gaz.

## **Section 6 - Procédures en cas de déversement accidentel**

### **Procédures de nettoyage**

Ramasser les gros morceaux. Aspirer les poussières. S'il faut balayer, utiliser un dépoussiérant tel que l'eau. Ne pas balayer à sec la poussière accumulée. Ces procédures contribueront à minimiser les expositions potentielles.

## **Section 7 - Manutention et entreposage**

### **Procédures de manutention**

Utiliser l'équipement de protection décrit à la Section 8 de cette Fiche technique de santé-sécurité lors de la manipulation d'une matière non contenue. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### **Procédures d'entreposage**

L'entreposage doit être conforme aux instructions figurant sur l'emballage, le cas échéant. Le produit doit être conservé propre, sec et dans son emballage d'origine.

## Section 8 - Maîtrise de l'exposition/Protection individuelle

La *Occupational Safety and Health Administration* (OSHA) n'a pas adopté des normes professionnelles d'exposition spécifiques pour à cette le fibre de verre La fibre de verre est considérée comme une poussière nuisible et est réglementée par l'OSHA en tant que particule qui n'est pas différemment réglementée (total de poussière) indiqué dans CFR 1910.1000 Table Z-3.

Fraction respirable inhalable 5 mg/m<sup>3</sup>  
Poussières totales 15 mg/m<sup>3</sup>

JM a adopté le Programme volontaire de responsabilité concernant les produits (*Product Stewardship Program* - PSP) de l'industrie de la fibre de verre, connu auparavant sous le nom de *NAIMA-OSHA Health and Safety Partnership Program* (HSPP). Dans le cadre du PSP, JM recommande que les expositions soient limitées à la concentration volontaire de 1 f/cc TWA pour les fibres plus grandes que 5 microns et d'un diamètre de moins de 3 microns. Ceci aidera à minimiser les effets d'irritation potentiels. Le PSP comprend aussi les recommandations sur l'EPI (équipement de protection individuelle) décrites ci-dessous.

### MATÉRIEL DE PROTECTION PERSONNELLE

#### Matériel de protection personnelle : yeux/visage

Le port de lunettes de protection avec écrans latéraux est recommandé pour garder la poussière hors des yeux.

#### Matériel de protection personnelle : oreilles

Utiliser, au besoin, un dispositif de protection auditive (bouchon d'oreille, cagoule, serre-tête anti-bruit) pour empêcher la poussière ou les fibres en suspension dans l'air de pénétrer dans les oreilles.

#### Matériel de protection personnelle : peau

Il faut porter des gants de cuir ou de coton pour se protéger contre l'abrasion. Voir aussi Équipement de protection personnelle : général, ci-dessous

#### Matériel de protection personnelle : appareil respiratoire

Porter un respirateur si une ventilation n'est pas disponible ou si elle est insuffisante pour maintenir les niveaux de poussière et de fibres en deçà des limites d'exposition indiquées dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Lorsque les niveaux de concentration de poussière ou de fibres sont supérieurs aux limites d'exposition en vigueur, utiliser un appareil respiratoire antiparticules homologué NIOSH jetable ou réutilisable possédant un rendement nominal de N95 ou supérieur (selon la norme 42 CFR 84). Les opérations de sciage, de soufflage, de déchetage et de pulvérisation peuvent générer des concentrations atmosphériques de poussière nécessitant une protection respiratoire plus importante. Pour les expositions allant jusqu'à 50 fois les limites d'exposition établies, utiliser un masque de protection intégral classé N95 ou supérieur.

#### Ventilation

Dans les installations de production permanentes, une ventilation par aspiration localisée doit être prévue aux endroits de coupe, de broyage ou d'autres procédés afin d'enlever les poussières et les fibres en suspension dans l'air.

#### Matériel de protection personnelle : général

Porter une casquette, une chemise ample à manches longues et un pantalon long pour protéger la peau contre l'irritation. Les parties exposées de la peau doivent être lavées avec du savon et de l'eau chaude après manipulation ou après les travaux avec fibres de verre. Les vêtements contaminés ne doivent pas être lavés avec les autres vêtements, et la lessiveuse doit être rincée en profondeur (la faire fonctionner à vide pendant un cycle de lavage complet). Ceci réduira les risques que des fibres de verre soient transférées à d'autres vêtements.

## Section 9 - Caractéristiques chimiques et physiques

**Apparence :** panneau, coussin ou matelas de fibre de verre blanche; ou isolant en vrac avec ou sans parement kraft, FSK ou autre

**Odeur :** aucune odeur particulière

**État physique** solide

**pH :** sans objet

**Pression de vapeur :** sans objet

**Densité de vapeur :** sans objet

**Point d'ébullition :** sans objet

**Point de fusion :** >704°C/1 300°F

**Solubilité (H<sub>2</sub>O) :** néant

**Densité relative :** variable

**Point de congélation :** sans objet

**Taux d'évaporation :** sans objet

**Pourc. de matières** 0

**COV :** non déterminée

**volatiles :**

## Section 10 - Renseignements concernant la stabilité et la réactivité

### Stabilité

Ces produits ne sont pas réactifs.

### Décomposition dangereuse

Peut former le dioxyde de carbone et le monoxyde de carbone.

### Polymérisation dangereuse

Ne se produira pas.

## Section 11 - Propriétés toxicologiques

### Toxicité aiguë

#### A: Renseignements généraux concernant le produit

La poussière de ce produit est un irritant mécanique, ce qui signifie qu'elle peut causer l'irritation ou l'enrouement temporaire de la voix et/ou la démangeaison des yeux et de la peau.

#### B: Analyse des ingrédients - DL50 /CL50

Aucune DL50/CL50 n'est disponible pour les composants de ce produit.

### Cancérogénicité des ingrédients

#### Fiber glass wool

ACGIH : A3 - cancérogène confirmé pour les animaux, avec effet inconnu sur les êtres humains

NTP : raisonnablement présumé cancérogène (taille respirable)

CIRC : groupe 3 - Inclassifiable (CIRC Monographie 81, [2002 (classifiées comme fibres minérales artificielles), Monographie 43 [1988])

### Toxicité Chronique

Le *National Toxicology Programme* du Ministère de la santé et des services humaines des Etats-Unis (NTP 1998, 2000, 2002) classe la laine de verre (grosseur respirable) comme étant en toute probabilité cancérogène pour les êtres humains, sur une preuve suffisante de cancérogénicité chez les animaux. Cette évaluation a été à l'origine préparée en 1993-1994 pour le 7ème Rapport sur les Cancérogènes (NTP 1994), mais n'a pas été mise à jour depuis, à savoir dans les 8ème, 9ème ou 10ème Rapports sur les Cancérogènes (NTP 1998, 2000, 2002).

## Section 12 - Données écologiques

### Écotoxicité

#### A: Renseignements généraux concernant le produit

Pas de données disponibles pour ce produit.

#### B: Analyse des ingrédients - Écotoxicité - Toxicité aquatique

Aucune donnée d'écotoxicité n'est disponible pour les composés de ce produit.

## Section 13 - Élimination des résidus

### Description des résidus et numéros EPA (É.-U.)

#### A: Renseignements généraux concernant le produit

On ne s'attend pas à ce que ce produit soit un déchet dangereux lorsqu'il est éliminé selon les prescriptions de, l'*Environmental Protection Agency* (EPA) des États-Unis en vertu des règlements de la *Conservation and Recovery Act* (RCRA). La caractérisation du produit après l'usage est recommandée pour assurer la bonne élimination du produit selon les exigences fédérales, provinciales et et/ou d'État.

#### B: Numéros de déchet des ingrédients

Aucun numéro de déchet de l'EPA n'est applicable aux composants de ce produit.

### Instructions relatives à l'élimination des résidus

Éliminer les déchets de matériau conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.

## Section 14 - Renseignements concernant le transport

### Règlements de transport international

Ces produits ne sont pas répertoriés comme produits dangereux selon les réglementations de transport internationales.

Nom du produit : Fiber Glass Building and Flexible Duct Insulation Formaldehyde-free,  
Antimony trioxide-free

Fiche technique de  
santé-sécurité n°  
d'identification :  
1071

## Section 15 - Renseignements relatifs à la réglementation

### Règlements fédéraux des États-Unis

#### A: Renseignements généraux concernant le produit

LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL 311/312 : ce produit n'est pas classé comme dangereux en vertu de la Loi sur les espèces en péril 311/312.

#### B: Renseignements relatifs aux divers ingrédients

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié selon la Section 302 (40 CFR 355 Annexe A) de la Loi sur les espèces en péril, la Section 313 (40 CFR 372.65) de la Loi sur les espèces en péril ou CERCLA (40 CFR 302.4).

### Règlements des différents États formant les États-Unis

#### A: Renseignements généraux concernant le produit

À notre connaissance, les fibres de verre dans ce produit ne sont pas réglementées.  
Des réglementations d'autres États peuvent s'appliquer. Vérifier les prescriptions des divers États.

La *California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act* de 1986 (Proposition 65) prescrit l'énoncé (les énoncés) suivant(s) :  
AVERTISSEMENT ! Ce produit contient une substance chimique identifiée par l'État de Californie comme étant cancérigène.

Ingrédient	No CAS
Laine de fibre de verre	Sans objet

### État de la TSCA

Ce produit et ses composés figurent dans l'inventaire de la TSCA 8(b).

Aucun des composés signalés dans ce produit ne figure dans le préavis d'exportation de la TSCA 12(b).

### Réglementation internationale

#### A: Renseignements généraux concernant le produit

Ces produits sont des articles pris en compte à la fois par les réglementations de produits aux États-Unis et sur le plan international ; en conséquence, ni les produits ni leurs ingrédients nécessitent l'enregistrement dans les différents inventaires spécifiques des pays ou une notification correspondante.

#### B: Renseignements relatifs aux différents ingrédients - Liste de divulgation des ingrédients du SIMDUT (Canada)

Les produits suivants figurent sur la Liste de divulgation des ingrédients en vertu de la Loi sur les produits dangereux (Canada) :

Ingrédient	No CAS	Concentration minimale
Laine de fibre de verre	Sans objet	1 % (apparenté au verre fibreux)

### Classification SIMDUT

Classement des produits contrôlés : D2A

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger des réglementations relatives aux produits contrôlés Cette FTSS contient tous les renseignements requis par les réglementations relatives aux produits contrôlés.

## Section 16 - Renseignements divers

### Renseignements divers

Préparé pour :  
Johns Manville  
Insulation Systems  
P. O. Box 5108  
Denver, CO U.S.A. 80217-5108

Préparé par :  
Johns Manville Technical Center  
P.O. Box 625005  
Littleton, CO U.S.A. 80162-5005

La présente information est donnée de bonne foi et est considérée comme exacte lors de la date d'entrée en vigueur indiquée. Toutefois, aucune garantie, que ce soit explicite ou implicite, n'est accordée. Il revient à l'acheteur, et à lui seul, de vérifier que ses activités soient en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives fédérales, nationales, provinciales, et locales.

<b>Date</b>	<b>N° de FTSS</b>	<b>Raison</b>
03/22/05	1071-1.0000	Nouvelle FDS pour des produits au bismuth exempts d'antimoine
06/06/05	1071-1.0001	Ajout de Nattes d'insonorisation sans revêtement aux noms commerciaux de la Sect.1
06/29/06	1071-1.0002	Suppression des panneaux sans revêtement Insul-SHIELD® exempts de formaldéhyde parmi les noms commerciaux.
07/16/07	1071-1.0003	Mise à jour de la réglementation. Modifications mineures.
02/29/08	1071-1.0004	Removed Spin-Glas®; Isolation thermique et sonore en fibre de verre avec cadre d'acier sans formaldéhyde aux noms commerciaux. Ajout de " exempt de trioxyde d'antimoine " au nom de matériau. Classification SIMDUT à D2A pour la laine de fibre de verre.
03/03/09	1071-1.0005	Ajout de Pour and Rake Attic Insulation aux noms commerciaux.
06/02/09	1071-1.0006	Ajout de FlexGlas PC aux noms commerciaux.

Fin de la feuille 1071